

Une formation BNSSA dans le bain de la nouvelle piscine

Sainte-Maxime La ville va bientôt proposer une nouvelle formule de formation au Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) au cœur de son complexe aquatique.

Le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) est un diplôme qualifiant très demandé par les employeurs dans notre région touristique. En effet, au cours de la saison estivale, il permet à son titulaire de surveiller des plages publiques ou privées, des piscines d'hôtels, de camping, de parcs de loisirs... Deux sessions organisées à Sainte-Maxime durant les vacances d'octobre ont qualifié une vingtaine de participants.

Cette année, la Ville a opté pour une formation différente, sur une période plus longue. « Elle sera réalisée sur trois mois avec des cours pratiques et théoriques de natation et sauvetage, bihebdomadaires, complétés par des programmes intensifs chaque première semaine des vacances scolaires de février et d'avril », précise Julie Loville la responsable du service jeunesse.

104 heures de formation dont 44 de natation

« Le tout afin de mieux préparer les épreuves », ajoute-t-elle. À partir de la fin janvier, les membres de



Le nouveau complexe aquatique de Sainte-Maxime accueillera dans quelques jours les candidats au BNSSA. (DR)

la Fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS) et Marjorie Bouilohl, l'éducatrice spécialisée du service des sports, dispenseront les cours théoriques et pratiques de la formation au cœur du nouveau complexe aqua-

tique l'Archipel, ainsi que dans des salles communales attenantes. Au total, cela représente 104 heures de formation dont 44 de natation. « Les tests de sélection s'échelonneront les trois premières semaines de janvier et les

cours commenceront tout de suite après. Cette formule sur du long terme permet aux candidats d'optimiser leur préparation en évitant de s'épuiser », poursuit Jérémie Legoupil, l' élu délégué au sport et au bien-être. **C. R.**

En pratique

- ▶ Les candidats doivent être âgés de 17 ans minimum. Le diplôme sera délivré à la majorité du candidat.
- ▶ Les compétiteurs doivent bien évidemment savoir nager et être dotés d'une bonne condition physique.
- ▶ Le montant de la formation s'élève à 700 € par personne avec une réduction de 10 à 15 % pour les participants maximois.
- ▶ Les titulaires du BNSSA qui souhaitent procéder au recyclage c'est à dire à la mise à niveau de leur diplôme (c'est obligatoire tous les 5 ans) sont également les bienvenus.
- ▶ Inscriptions et renseignements auprès du CDOS auprès de Séverine Tolleter. Par téléphone au 07.83.68.69.21 ou au 04.94.46.01.92 ; mais aussi par e-mail à cdosvar.severine@cdos83.fr ou acdos@cdos83.fr